SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

www.snutefifsu.org | syndicat.snu@pole-emploi.fr
43/45, rue de Javel | 75015 PARIS | Tél : 01 44 37 00 30 | Fax : 01 44 37 00 40

RETRAITRE COMPLEMENTAIRE DES PERSONNELS TRANSFERES de L'AFPA et de l'EX RAC

LA BELLE ARNAQUE !

Extrait de l'article 48 de la CCN signée le 21 novembre 2009 :

§3 Pendant une période transitoire d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention collective, les agents de droit privé demeurent affiliés au régime AGIRC – ARRCO.

Leur régime de retraite sera fixé après négociation avec les organisations syndicales représentatives au niveau national dans ce délai. Il garantit les droits acquis de ces agents.

Où en est-on au 28 juin 2011 ?

Après de nombreux atermoiements, la Direction Générale a enfin (re)trouvé le statut de Pôle Emploi : Pôle Emploi est un Etablissement Public à caractère Administratif. De fait, ses salarié-es devraient normalement être affilié-es au régime de retraite complémentaire des personnels non titulaire de la fonction publique, c'est-à-dire auprès de l'IRCANTEC, **dès le 1 er juillet 2011.**

Mais il y a un OS !

Les salarié-es transféré-es de l'AFPA et de l'ex RAC ont, jusqu'à présent, cotisé au régime des caisses de retraite complémentaires dédiées aux entreprises privées, c'est-à-dire l'ARRCO/AGIRC.

Toutes les études commandées, par les organisations syndicales, concordent : Si le *rendement* de l'IRCANTEC est plus favorable que celui de l'ARRCO/AGIRC, le taux de cotisation à l'ARRCO/AGIRC est plus élevé qu'à l'IRCANTEC et, au final, **ayant cotisé plus**, les salarié-es transféré-es de l'AFPA et de l'ex RAC **touchaient plus** de retraite complémentaire !
Avec l'IRCANTEC la DG leur propose maintenant de **cotiser moins pour toucher moins**.

La grande majorité de nos collègues ne sont pas d'accord ! Et ils ont raison, au vu des perspectives inquiétantes sur le niveau des retraites !

D'autant plus que la DG, qui participe au financement de cette cotisation, va voir elle aussi sa participation diminuée de manière conséquente : **Nos études ont montré qu'elle allait « économiser » au passage 490 MILLIONS d'euros (chiffre non démenti) !!**

Face à une telle arnaque, nous avons exigé et obtenu une nouvelle prolongation des négociations jusqu'au 31 décembre 2011.

Le SNU a dénoncé, en son temps, le chèque en blanc donné à Pôle Emploi par les signataires (FO-CGC-CFTC-CFDT-UNSA) d'une CCN négociée à la va vite : Nous en connaissons maintenant les conséquences directes pour les salarié-es et un premier montant : 490 million d'euros.

Paris le 30 juin 2011